

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« radioélectriques, »

insérer les mots :

« soumises à accord ou avis de l'Agence nationale des fréquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.